

Portrait d'élu

La vocation du Sénat étant de représenter les collectivités locales, je souhaite donner régulièrement la parole aux élus locaux, acteurs majeurs de la vie de nos territoires, une façon de mieux les connaître et d'appréhender leur action. Vous trouverez ainsi un portrait d'élu dans chacune de mes lettres.

Blandine Lefebvre,

MAIRE DE SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT – CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE HAUTE-NORMANDIE



QUELLES SONT LES RAISONS DE VOTRE ENGAGEMENT EN POLITIQUE ?

Vers la fin des années 70, mon chemin a croisé celui de personnes passionnantes, riches d'expériences diverses, investies dans la vie locale et économique de Saint Nicolas d'Aliermont. Très vite, je me suis intéressée à la politique et aux hommes qui la faisaient. Au fil du temps, des rencontres et des échanges, je me suis sentie très proche des valeurs centristes. C'est donc tout à fait naturellement qu'en 1995, je me suis engagée lors des élections municipales et fus élue adjointe au Maire. En 2001, mes convictions et ma volonté de servir plus et mieux m'ont amenée à proposer une alternative aux administrés de Saint Nicolas d'Aliermont. Cette alternative les a séduits et depuis je n'ai de cesse, avec mon équipe, de la mettre en œuvre.

La politique, au sens noble du terme, n'est faite que pour écouter et servir nos concitoyens et se rendre utile au quotidien afin d'améliorer les conditions de vie de chacun.

DEPUIS QUE VOUS ÊTES MAIRE, QUELLES MESURES AVEZ-VOUS PRISES AFIN D'AMÉLIORER LA VIE DES HABITANTS DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT ?

Saint Nicolas d'Aliermont compte plus de 4000 âmes. Il s'agit de la commune la plus importante dans un rayon de 15 kilomètres autour de Dieppe. Véritable poumon économique du bassin d'emploi, elle dispose de plus de 2000 emplois salariés.

Dans le domaine social, nous avons créé une maison des services qui regroupe les services sociaux municipaux, le CCAS et les permanences de partenaires tels que la Mission Locale, l'assistante sociale de secteur ou le point net ANPE. Nous avons également mis en place un service enfance-jeunesse. Dès janvier 2007, nous réhabiliterons et agrandirons la halte garderie. La construction d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes en situation de handicap, équipement spécialisé nécessaire pour les familles et structurant économiquement pour notre ville, a pu être réalisée grâce au don du terrain d'assise fait par la commune à l'APEI de la région dieppoise. Nous disposons également d'une école municipale de musique et d'une harmonie et avons construit un espace musical afin d'accueillir au mieux les 140 musiciens de la ville.

Par ailleurs, afin de permettre une ouverture à la culture destinée aux plus jeunes, nous avons mis en place une programmation "théâtre jeune public". Ainsi, chaque année, les enfants scolarisés à Saint Nicolas assistent au moins une fois à une représentation théâtrale. Saint Nicolas puise sa richesse et sa diversité industrielle d'aujourd'hui dans son histoire. Pour préserver cette mémoire, nous construisons actuellement un nouveau site pour le musée de l'horlogerie qui retrace plus de trois siècles d'histoire. Ce nouveau musée ouvrira ses portes au printemps prochain et constituera un attrait touristique supplémentaire dans notre secteur géographique. Autre grand chantier engagé : la mise aux normes de notre réseau d'assainissement et la construction d'une nouvelle station d'épuration. Cet in-

vestissement colossal (près de 6 millions d'euros), qui s'étalera sur plusieurs années, est une nécessité pour que les générations futures n'aient pas à être confrontées à des difficultés environnementales insurmontables.

Par ces différentes actions, nous comptons ainsi faire de Saint Nicolas une commune agréable où il fait bon vivre.

EN TANT QUE CONSEILLÈRE RÉGIONALE, COMMENT VOUS INVESTISSEZ VOUS ?

Conseillère régionale au sein du groupe UDF présidé par Hervé MORIN, mon leitmotiv depuis 2004 a été d'être dans une



Inauguration de l'espace musical de Saint-Nicolas-d'Aliermont par Blandine Lefebvre en présence de Catherine Morin-Desailly et Gérard Picard, Conseiller général du canton d'Envermeu.

logique de critique constructive, en proposant des amendements, lors des séances plénières et des commissions. Je suis très attachée à ce qu'un véritable débat démocratique s'instaure au sein de l'assemblée régionale et que l'avenir des haut-normands soit au cœur des préoccupations. Je milite également pour la réunification de la Normandie, un enjeu majeur pour que nous relevions les défis en matière d'aménagement du territoire et d'accompagnement des collectivités, dans le domaine de la santé ou encore en matière d'emploi et de formation. Il faut donner à notre région sa véritable dimension européenne.

Les jeunes à l'honneur

CONCOURS DU MEILLEUR JOURNAL DE CLASSE : RENCONTRE AVEC DES COLLÉGIENS



Catherine Morin-Desailly a rencontré, dans le cadre du concours du meilleur journal de classe organisé par "Mon Quotidien", une vingtaine d'élèves de 6^{ème} du **collège Boieldieu de Rouen** qui, après un bref exposé du fonctionnement du Parlement, ont soumis à la sénatrice leur proposition de loi pour lutter contre le racisme à l'école. Souhaitant privilégier la prévention à la répression, les élèves ont proposé d'instituer une journée citoyenne, d'enseigner à raison de 10 heures par an la tolérance et le respect d'autrui au collège et au lycée et de créer un brevet citoyen. Jugeant leur proposition originale et pertinente, Catherine Morin-Desailly a ensuite répondu aux questions de ces collégiens, curieux de connaître le fonctionnement du Sénat et le travail quotidien d'un sénateur.

CONCOURS "JEUNES CITOYENS REPORTERS"

Le 16 mai dernier, Catherine Morin-Desailly a souhaité soutenir et féliciter par sa présence les élèves du **lycée de la Côte d'Albâtre de Saint-Valéry-en-Caux**, lauréats du concours "Jeunes Citoyens Reporters", organisé par Public Sénat et le ministère de l'Education nationale sur le thème "Itinéraire de créateur". En présence du président du Sénat, M. Christian Poncelet, et du ministre de l'Education nationale, M. Gilles de Robien, Jean-Pierre Elkabbach, président directeur général de Public Sénat, leur a remis le 1^{er} prix du concours pour leur reportage "Le Maître de forges", qui valorise particulièrement les métiers d'art spécifiques à notre région.

Pour la petite histoire, le rôle de "Maître de forges" était tenu par un collègue élu, M. Jean-Claude Claire, maire de Veules-les-Roses.



5^{ÈME} JOURNÉE MONDIALE DES ORPHELINS DU SIDA



Lors de la conférence de presse de la 5^{ème} Journée mondiale des orphelins du Sida, Catherine Morin-Desailly, en présence de Simone Veil, Présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, a insisté sur la qualité du travail de l'association François-Xavier Bagnoud (FXB), présidée par Albina du Boisrouvray. Celle-ci lutte contre la pauvreté et le Sida en apportant son aide aux orphelins et aux enfants rendus vulnérables par la pandémie. Parce que toutes les 15 secondes, le Sida tue un père ou une mère, les orphelins du Sida sont déjà plus de 15 millions. En

organisant cette journée le 7 mai dernier, l'Association FXB focalise l'attention du public sur ces enfants et mobilise les donateurs. Avec la mise en place de programmes de développement communautaire, l'Association permet aux familles d'élever leurs orphelins et enfants vulnérables. L'adjointe à la mairie de Rouen a tenu à saluer tout particulièrement l'action des élèves du **Collège Georges Braque de Rouen**, accompagnés de leur principale, Mme Christine Thomassin, et sélectionnés pour participer à la campagne de communication 2007 de l'Association FXB.

COORDONNÉES DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

PERMANENCE DE SEINE-MARITIME

8 bis, rue Alsace-Lorraine – 76000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 – Fax : 02 35 71 14 85
cmorin@rouen.fr

Assistants : Clarisse de BOISHEBERT - Olivier PREVOST

AU SÉNAT

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. : 01 42 34 29 95 – Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr

Assistant : Stéphane HÉLIÈRE

la lettre

DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

SÉNATEUR DE LA SEINE-MARITIME



ÉDITORIAL

La session qui s'est achevée cet été a été très dense. Beaucoup de lois importantes ont été débattues au sein de l'hémicycle : loi d'orientation agricole, loi pour l'égalité des chances, loi de programme pour la recherche, loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, loi sur l'immigration, loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs... La nouvelle année parlementaire qui commence va être également politiquement riche en raison des échéances électorales du printemps prochain. Au regard de la crise actuelle, il importe qu'un projet à la fois fédérateur et innovant, qui redonne espoir à tous les Français, émerge lors de la campagne présidentielle. Ceci implique un débat avec l'ensemble des citoyens, un débat sans tabou et dont la ligne à suivre doit être celle de la vérité : dire la vérité aux Français et construire avec eux et pour eux un projet politique qui apporte transparence et démocratie dans le fonctionnement de nos institutions. Cette année sera cruciale et nous devons tous y prendre part, car c'est une partie de l'avenir de notre pays qui en dépend !

CATHERINE MORIN-DESAILLY
Sénateur de la Seine-Maritime

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : L'UDF S'INQUIÈTE DE L'ÉTAT ALARMANT DES FINANCES PUBLIQUES

Le débat d'orientation sur les finances de l'Etat fixe les grandes orientations, les priorités et les objectifs de la loi de finances pour l'année qui vient. Dernier débat d'orientation budgétaire de la législature, il se caractérise cette année par les faibles marges de manœuvre tant financières (en particulier à cause de la charge de la dette mais aussi du fait de la réforme de l'impôt sur le revenu votée dans le budget pour 2006) que politiques dont dispose le Gouvernement pour mener son action dans les prochains mois.

Le groupe UDF a souhaité, au cours de ce débat, saluer la prise de conscience par le gouvernement de l'état réel et préoccupant des finances publiques. Annoncé comme la priorité du projet de loi de finances pour 2007, le désendettement de l'Etat est une question de crédibilité pour notre pays qui doit aussi nous permettre de dégager des marges de manœuvre pour les nombreuses réformes à engager dès le début de la nouvelle législature.

Les sénateurs UDF ont décrit la **situation catastrophique des finances de l'Etat** avec les chiffres que tout le monde connaît aujourd'hui : une dette qui culmine à 66,6 % du PIB en 2005. Nous sommes désormais tous d'accord sur le constat et sur les causes de cette situation, pourtant aujourd'hui l'action ne semble toujours pas à la hauteur des enjeux.

Adapter la loi de finances à ces réalités, c'est d'abord s'appuyer sur des prévisions de croissance réalistes alors que les gou-

vernements successifs ont souvent pêché par excès d'optimisme. C'est aussi être **sincère dans la présentation des budgets** et des comptes de la nation comme l'a demandé la Cour des comptes dans son rapport sur l'exécution du budget de 2005. C'est enfin **poursuivre la réforme de l'Etat**, sa gestion patrimoniale ainsi qu'une gestion plus fine de ses ressources humaines. La décentralisation permet en effet d'optimiser l'utilisation des ressources de l'Etat grâce à une **gestion de proximité**. Cependant, cette optimisation ne vaut que si l'Etat accomplit lui aussi un effort d'adaptation et de rationalisation en fonction des compétences qu'il transfère, compétences compensées par des dotations financières à due concurrence. Une meilleure coordination entre les services de l'Etat et les collectivités locales permettrait en outre de réaliser ces réformes et d'assainir leurs relations financières **préservant l'autonomie financière des collectivités et favorisant la responsabilisation de chacun**.

Découvrez le site de Catherine Morin-Desailly sur :
www.catherine-morin-desailly.com

Le groupe UDF s'investit en faveur du développement durable

GESTION DURABLE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RADIOACTIFS

Le groupe UDF a défendu la nécessité de soutenir l'énergie nucléaire tout en encadrant au mieux la gestion des déchets radioactifs. **Au cours de la discussion, les sénateurs ont insisté pour que les élus locaux et nationaux deviennent les garants du caractère démocratique de l'ensemble du processus de recherche et de décision.** Partant du constat que les déchets radioactifs représentent actuellement plus d'un million de m³ et que ce sont nos générations qui bénéficient de l'énergie nucléaire, **les sénateurs UDF ont estimé qu'il était de leur devoir de mettre en place une gestion réfléchie des déchets radioactifs que nous produisons.** S'agissant de la procédure préalable à l'ouverture d'un centre de stockage des déchets en couche géologique profonde, le groupe UC-UDF a notamment souhaité sécuriser le stockage en zone géologique profonde et garantir la consultation du Parlement.

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE

Le groupe UDF a approuvé ce texte, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un certain consensus. Il apporte une véritable assise juridique et publique en matière de transparence, de sûreté nucléaire et de radioprotection, en faisant référence à trois principes fondamentaux déjà reconnus en matière d'environnement : le principe de précaution, celui du pollueur-payeur et le principe de l'information du public. Les sénateurs centristes ont estimé que ce texte était à même de renforcer la confiance des Français dans la filière nucléaire, nécessaire au

moment où le renchérissement du prix des hydrocarbures et la lutte contre le réchauffement climatique rendent indispensable cette filière. En outre, avec la mise en œuvre des programmes EPR (Génération III de réacteurs nucléaires) et ITER (réacteur international de fusion thermonucléaire), le programme nucléaire civil se développe et garantit l'indépendance énergétique de notre pays. En revanche, ils se sont montrés plus réservés à l'égard de l'Autorité de sûreté nucléaire, nouvelle autorité administrative indépendante créée par le texte.

OGM : LE GROUPE UC-UDF DEMANDE PLUS DE TRANSPARENCE ET DE GARANTIES POUR LE CONSOMMATEUR

Le projet de loi relatif aux Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), qui transpose deux directives européennes, vise à **encadrer les pratiques d'utilisation** des OGM et introduit dans le droit français plusieurs mesures fortes :

- Obligation d'information et de consultation du public élargie,
- Evaluation approfondie des OGM en termes de santé publique et d'environnement,
- Limitation à 10 ans des autorisations de mise sur le marché,
- Fusion des trois instances consultatives existantes en une instance unique, le Conseil des biotechnologies,
- Obligation d'étiquetage, quel que soit le stade de sa mise sur le marché, de tout produit dans lequel est détecté plus de 0,9 %

d'OGM (ce pourcentage pouvant être provoqué par une contamination accidentelle). Le texte prévoit également un **régime de responsabilité** pour les exploitants agricoles, qui devront verser une taxe destinée à abonder un **fonds d'indemnisation** couvrant les dommages éventuels causés par les OGM. Lors de la discussion au Sénat, le groupe UDF a défendu trois principes : une plus grande transparence quant à l'utilisation des OGM, une information du public accrue et la garantie d'une coexistence des types de culture en évitant les risques de contamination des cultures traditionnelles (notamment par la création de zones protégées). **N'ayant pas obtenu satisfaction sur ces trois points et favorables au principe de précaution, les sénateurs centristes ont refusé d'approuver le projet de loi.**



Le groupe UDF s'investit en faveur des collectivités

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UNE RÉFORME UTILE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La réforme de la Fonction Publique Territoriale (FPT), attendue depuis plus de trois ans, s'inscrit dans un contexte de mutation pour les collectivités : départ prochain à la retraite de plus de 30% des 1,7 million de fonctionnaires d'ici 2012, adaptation à de nouveaux métiers, reconnaissance de l'expérience professionnelle, développement de l'intercommunalité, transfert de personnels de l'Etat vers les collectivités territoriales.

Jacqueline Gourault, sénatrice UDF du Loir-et-Cher et rapporteur du texte au Sénat, a nettement amélioré le projet initial du Gouvernement.

Les principales dispositions du texte visent à :

- renforcer le droit à la formation des fonctionnaires et agents territoriaux tout en valorisant la reconnaissance des acquis de l'expérience ;
- clarifier les compétences et les missions entre les différentes institutions de la FPT : les missions de formation pour le CNFPT ; la gestion des carrières pour les centres de gestion ;
- assouplir pour les collectivités les règles de gestion de leur personnel afin de rendre la FPT plus attractive et de répondre davantage à leurs besoins ;
- créer un chapitre relatif à l'hygiène, la sécurité et la médecine préventive dans le statut de la FPT.

LORS DU DÉBAT RELATIF À LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE, LE GROUPE UC-UDF RELAIE LES ATTENTES DES AGRICULTEURS

Lors de l'examen du projet de loi d'orientation agricole, malgré certaines avancées (fonds agricole, bail cessible...), les sénateurs centristes ont regretté que le texte n'apporte pas de solution satisfaisante à la revalorisation des retraites agricoles, aux mesures en faveur de l'installation des jeunes et aux problèmes fonciers. Ils ont souhaité que le compromis obtenu par la France avec ses partenaires européens sur la réforme de la Politique Agricole Commune soit respecté par l'Organisation Mondiale du Commerce.

Les amendements centristes adoptés par le Sénat visent à :

- clarifier et améliorer l'assolement en commun ;
- interdire l'utilisation de lubrifiants ne répondant pas à l'éco-label européen dans les zones sensibles (définies par un décret pris en Conseil d'Etat) ;
- harmoniser les procédures de contrôle subies par les producteurs ;
- interdire l'implantation de toute activité de stockage de déchets dangereux dans une aire de production d'une appellation

d'origine contrôlée végétale (1/1/2006) ;

- rendre éligibles tous les travaux d'exploitation du couvert forestier aux concours financiers prévus pour le reboisement ou la stabilisation des terrains ;
- créer un fonds agricole qui sépare le patrimoine personnel de l'exploitant des biens corporels liés à l'activité agricole ;
- confirmer le droit de préemption des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) en cas de vente de biens loués depuis 3 ans au moins ;
- instaurer le bail cessible optionnel : suppression de la possibilité de choix du cessionnaire par le bailleur.



Catherine Morin-Desailly avec ses collègues centristes lors d'une séance de travail au Sénat

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT : LES SÉNATEURS UDF AMÉLIORENT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU TEXTE

Le groupe UDF a contribué de manière significative à faire évoluer le texte, qui vise à libérer du foncier et développer l'offre et l'accès au logement. Face à la crise du logement que traverse notre pays, l'objectif du projet de loi est de retrouver les équilibres nécessaires entre l'offre et la demande, entre le rural et l'urbain, entre le locatif et l'accession à la propriété, entre le public et le privé, entre le logement social et le très social. Par ailleurs, les sénateurs centristes ont travaillé pour que soit maintenu et encouragé le princi-

pe de mixité sociale, fondement essentiel à tous ces équilibres. C'est pourquoi, le groupe UDF a rappelé, lors de la discussion de "l'amendement Ollier", qu'il était particulièrement favorable à l'accession à la propriété pour les familles modestes qui ont les moyens de rembourser un prêt dans la durée mais que le fait d'intégrer ces logements dans le décompte des 20% de logements locatifs sociaux dénaturait l'esprit de la loi SRU, à savoir la recherche d'une plus grande mixité sociale et la lutte contre la ghettoïsation des quartiers.

Catherine Morin-Desailly agit pour la culture

GROUPE D'ÉTUDES SÉNATORIAL SUR LES ARTS DE LA RUE ET DU CIRQUE : CATHERINE MORIN-DESAILLY PRÉSIDENTE



A l'initiative de Catherine Morin-Desailly, un groupe d'études sur les arts du cirque et de la rue vient d'être créé au Sénat. Constatant que les arts de la rue connaissent, depuis plusieurs années, un succès grandissant auprès de nos concitoyens et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle des collectivités locales, la

Sénatrice de la Seine-Maritime a estimé nécessaire la création d'un groupe d'études sur ce sujet au sein de la commission des affaires culturelles du Sénat. Catherine Morin-Desailly, membre du comité de suivi de la réforme du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle, souhaite que ce groupe d'études suive les problématiques spécifiques à cette forme de spectacle vivant et participe à l'information et la sensibilisation des sénateurs. Il apparaît en effet plus que jamais nécessaire de mener une réflexion sur ces formes d'arts à l'heure où la crise du spectacle vivant n'est toujours pas résolue.

Par ailleurs, la constitution du groupe d'études marque la prise en compte par les élus du rôle croissant de cette nouvelle forme d'expression qui contribue à la richesse de la création culturelle dans notre pays. Elle répond également aux préoccupations que peuvent rencontrer les collectivités territoriales dans l'aménagement de l'espace urbain lié à ces pratiques culturelles et de l'accueil des pratiques du cirque.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE "DROITS D'AUTEUR": UN TEXTE TRANSITOIRE ET INSATISFAISANT

S eul membre titulaire de la Commission Mixte Paritaire pour l'UDF, Catherine Morin-Desailly a regretté qu'un texte aussi essentiel ne puisse pas bénéficier d'une deuxième lecture. Si elle s'est réjouie que la Commission mixte paritaire confirme les exceptions au droit exclusif des auteurs, en particulier celle en faveur de l'enseignement et de la recherche, votée à l'unanimité par le Sénat, et si elle a reconnu que le texte avait le mérite de mettre la création artistique au centre des débats parlementaires, elle a, en revanche, vivement combattu les limites apportées à l'interopérabilité qui permet à tout utilisateur de lire une œuvre sur des supports différents, pourtant essentielle aux droits du citoyen. A cet effet, Catherine Morin-Desailly

s'est élevée contre le recours systématique aux mesures techniques de protection (MTP) dont l'emploi abusif pourrait empêcher le consommateur de lire une œuvre acquise licitement sur tout support et menacer le développement des logiciels libres. Elle a, par ailleurs, regretté que les règles générales relatives à l'interopérabilité soient confiées à une nouvelle Autorité de régulation des mesures techniques au lieu d'être fixées par le législateur.

Elle a également mis en doute l'efficacité du dispositif des sanctions destinées à réprimer le téléchargement illégal, s'opposant aux amendements dits "Vivendi" qui pénalisent les éditeurs de logiciels et menacent directement l'activité des logiciels libres.

DÉPLACEMENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU SÉNAT À ROUEN



A l'invitation de Catherine Morin-Desailly, une délégation de sénateurs, membres de la commission des Affaires culturelles, a pu découvrir une partie des richesses culturelles de la ville de Rouen.

Accueillie au Musée des Beaux-Arts par le maire de Rouen, Pierre Albertini et son directeur Laurent Salomé, elle a pu apprécier les chefs d'œuvres des musées de Florence de l'exposition "Miroir du Temps". Les sénateurs ont ensuite visité l'Opéra de Rouen-Haute Normandie, un des tout premiers EPCC de France, où les échanges ont porté sur la récente modification de la loi sur les Etablissements Publics de Coopération Culturelle. Ils se sont ensuite rendus à la maison natale de Pierre Corneille, dont la muséographie a été revue de façon particulièrement originale sous l'impulsion de la ville. Une manière de rendre hommage au grand écrivain en cette année où l'on célèbre le quadricentenaire de sa naissance.